

AVIS DIVERS**FONCIÈRE DES RÉGIONS**

Société anonyme au capital de 199 803 837 €
Siège social : 18, avenue François Mitterrand – 57000 Metz
364 800 060 R.C.S. Metz
Siret : 364 800 060 00287

AVIS DIVERS

**Avis aux titulaires d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes
émises le 20 novembre 2013 – Code ISIN FR0011629344 (les « ORNANE 2013 »)
(Ajustement du Taux de Conversion des ORNANE 2013)**

Les titulaires d'ORNANE 2013 de la société Foncière des Régions (la « Société ») sont informés que l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la Société du 17 avril 2015 a, aux termes de sa troisième résolution, approuvé une distribution ordinaire d'un montant de 4,30 euros par action dont un montant de 1,32453 euro prélevé sur les postes « Report à nouveau », « Autres réserves sur écarts de réévaluation », « Prime de fusion » et « Primes d'apport ».

Afin de préserver les droits des titulaires d'ORNANE 2013 en raison de la distribution prélevée sur les postes visés ci-dessus, conformément aux règles d'ajustement mentionnées à l'article 4.17.7 de la note d'opération relative à l'émission et l'attribution des ORNANE 2013 visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 13-599 du 12 novembre 2013, le Directeur Général de la Société, sur délégation du Conseil d'administration, a procédé le 28 avril 2015 aux ajustements suivants du Taux de Conversion des ORNANE 2013 :

- un ajustement au titre de la distribution par la Société de réserves et de primes en espèces par prélèvement sur les postes énoncés au 1^{er} paragraphe du présent avis (paragraphe 4.17.7 (b) (4) de la note d'opération) ;
- un ajustement complémentaire au titre de la distribution par la Société de bénéfices excédant 2,26 euros par action (paragraphe 4.17.7 (b) (10) de la note d'opération).

Il en résulte que le nouveau Taux de Conversion d'une ORNANE 2013 est égal à 1,06.

Le Directeur Général

1501625